

Arrêté fédéral I concernant le compte d'Etat de la Confédération suisse pour l'année 2007

du 28 mai 2008

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 126 et 167 de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 2 avril 2008²,
arrête:

Art. 1 Approbation

¹ Le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007, affichant un total du bilan de 66 155 461 159 francs et un découvert du bilan de 91 010 233 804 francs, est approuvé.

² Le compte d'Etat de la Confédération suisse (compte de la Confédération) pour l'exercice 2007 est approuvé.

³ Il se solde par:

- a. un excédent de revenus au compte de résultats de 4 340 322 700 francs;
- b. un excédent de dépenses au compte de financement de 2 156 585 705 francs;
- c. un découvert du bilan de 87 106 592 520 francs.

Art. 2 Frein à l'endettement

Les dépenses totales du compte de financement sont inférieures de 2 616 441 971 francs au montant maximal autorisé pour les dépenses totales. Ce montant est porté au crédit du compte de compensation.

Art. 3 Dépassements de crédits

Les dépassements de crédits sont approuvés selon l'annexe 1.

Art. 4 Réserves des unités administratives appliquant la GMEB

La constitution de nouvelles réserves par les unités administratives GMEB est arrêtée selon l'annexe 2.

¹ RS 101

² Non publié dans la FF

Art. 5 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil national, 26 mai 2008

Le président: André Bugnon

Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Conseil des Etats, 28 mai 2008

Le président: Christoffel Brändli

Le secrétaire: Philippe Schwab

Arrêté fédéral I <bd> concernant le compte d'Etat de la Confédération suisse pour l'année 2007

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	26
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	01.07.2008
Date	
Data	
Seite	5269-5270
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 923

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.